



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE PROGRAMME DE FINANCEMENT Ségur du Numérique Social et Médico-Social



Ordre du jour

- Introduction et contexte
- L'appel à projet régional 2024 – ESMS numérique
 - *Temps Q&R*
- Accompagnement dans votre démarche de candidature
 - *Temps Q&R*

Nos intervenants

Céline LAGREE

Directrice de projet ESMS
Numérique



Mohamed ELKHOMRI

Chef de projet SI
ESMS Numérique



Aicha MAMA AWAL

Cheffe de projet
ESMS numérique



Caroline COURDE

Cheffe de projet
E-santé



Aude BENEZETH

Cheffe de projet Collectif
SI MS IDF



● Introduction et contexte

Enjeu et ambition du programme

Le programme ESMS numérique s'intègre dans le Ségur numérique entièrement pourvu par des fonds européens, dans le cadre du **plan de relance et de résilience européen (630 millions sur 5 ans)**

L'enjeu principal du programme Ségur du Numérique Social et Médico-Social est de **faciliter la transformation** du secteur médico-social et social **au bénéfice des personnes accompagnées et des professionnels**

- Faciliter la **coordination** des professionnels et **l'échange d'informations** ;
- Améliorer l'**accompagnement** des personnes ;
- Pour les personnes accompagnées, améliorer l'**accès à l'information** les concernant et favoriser ainsi leur **participation** à leur parcours de vie ;
- Améliorer la **connaissance des besoins** ;
- Faciliter le **pilotage à tous les niveaux**



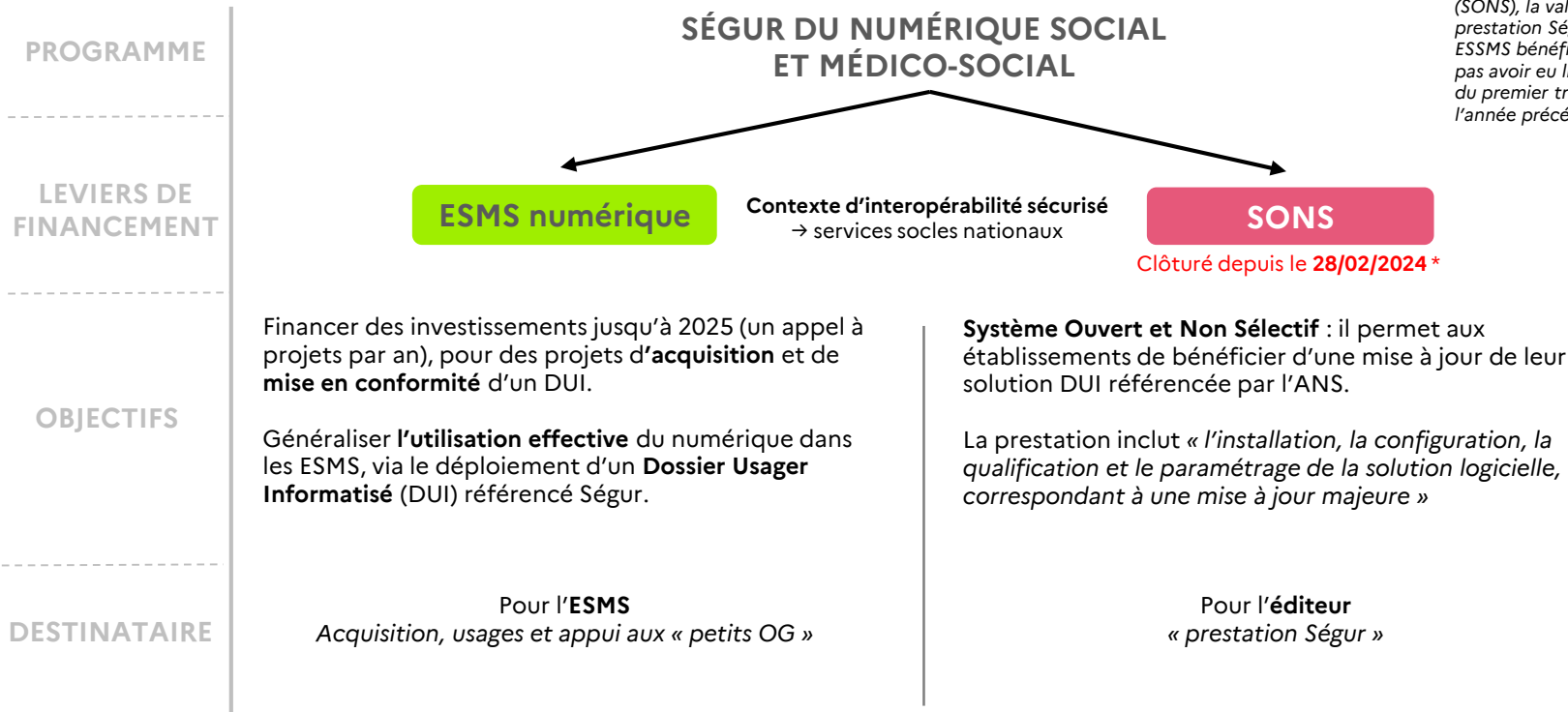
Pour répondre à cet enjeu, le programme *Ségur du Numérique Social et Médico-Social* a pour objectif de **généraliser l'utilisation effective du numérique dans le secteur**

- Généraliser l'**utilisation effective** du numérique dans les ESMS, via le déploiement d'un **dossier usager informatisé et interopérable (DUI) pour l'ensemble des ESSMS** ;
- Financer **des investissements pour les 5 prochaines années**, en lien avec la **feuille de route du numérique en santé**. Sa mise en œuvre bénéficie des crédits du **Ségur du numérique** en santé dédiés au secteur médico-social (430 millions d'€).

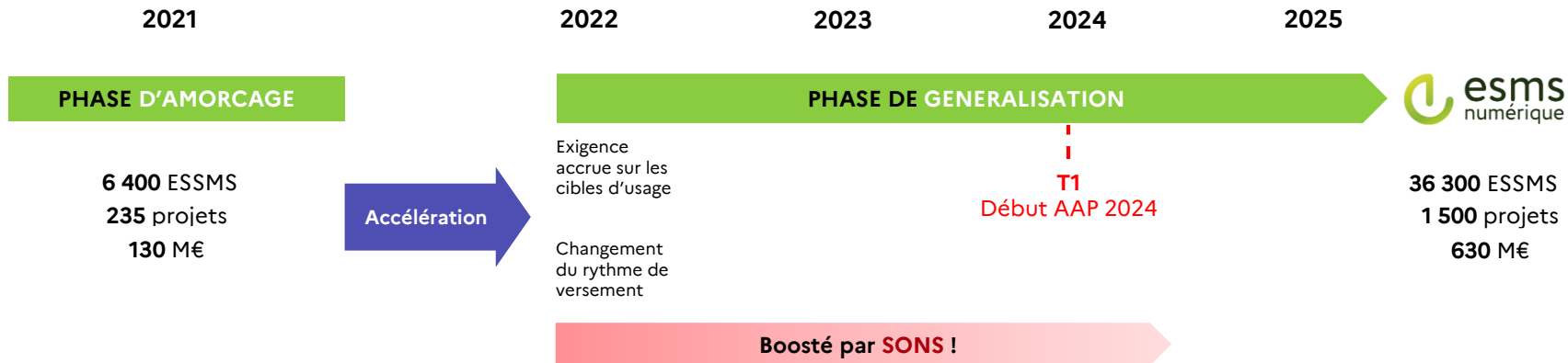
Un programme, deux leviers de financement



* *Instruction 2024* : « Dans le cas d'un financement à l'usage complémentaire à un financement à l'équipement du système ouvert non sélectif (SONS), la validation de la prestation Ségur par les ESSMS bénéficiaires ne doit pas avoir eu lieu avant la fin du premier trimestre de l'année précédente. »



Le calendrier global du programme



Cette phase a permis de mettre en place les **fondamentaux** et de fixer les **axes structurants** du programme

Proche du terrain

ARS, GRADeS et Collectifs MS numérique sont en première ligne **aux côtés des porteurs** de projet.

Financement à l'usage

Des cibles d'usage pour amener une **utilisation effective** des équipements financés.

Mutualisation

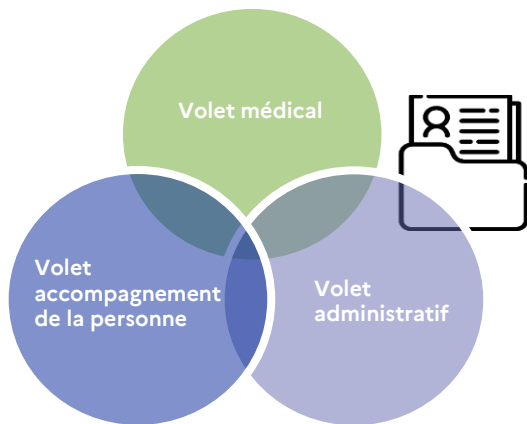
Préparer la mise en place de **moyens communs** et leur **pérennisation**.

Renforcement du système

Des ressources pour les GRADeS, ARS et collectifs MS numérique.
Des aides ciblées pour les OG de petite taille.

Le Dossier Usager Informatisé

Le **Dossier Usager Informatisé** est un **outil de suivi et de partage d'informations** entre les professionnels (médicaux, paramédicaux, médico-sociaux) mais aussi avec l'utilisateur et ses accompagnants (familles, aidants). Les informations sont complétées par les professionnels des structures ou du soin, la personne elle-même ou ses proches.



Le numérique, un levier pour **accompagner les évolutions** dans les champs social et médico-social :

- **Harmonisation** des pratiques professionnelles et qualité de l'accompagnement ;
- **Évaluation** des besoins et **évolution** des prises en charge ;
- **Interopérabilité** avec des services et référentiels socles nationaux et régionaux ;
- Pilotage, **sécurité** et **fiabilité** des données ;
- Un outil essentiel à la **structuration** et à la **coordination** des parcours.

- Mieux construire et suivre le **projet personnalisé** de la personne ;
- **Éviter les ruptures** en cas d'évolution des besoins, de changement d'établissement médico-social, de retour à domicile ou d'hospitalisation ;
- Pour l'utilisateur : **évaluer les services rendus** et être **acteur de son propre parcours**.

Les atouts d'une solution de DUI



Harmonisation des pratiques professionnelles et **qualité de l'accompagnement**



Un outil essentiel à la **structuration** et à la **coordination des parcours**



Évaluation des besoins et **évolution** des prises en charge



Pilotage, sécurité et **fiabilité** des données



Interopérabilité avec des services et référentiels socles nationaux et régionaux

Pourquoi avoir un DUI référencé interopérable ?

- **Risque financier**
je risque de devoir financer sur mon propre budget une mise en conformité qui deviendra obligatoire
- **Risque sécurité**
- **Risque « perte de chance pour les usagers »**
je risque d'isoler ma structure et de ne pas pouvoir échanger des données de santé avec d'autres intervenants
En particulier, je ne pourrai pas alimenter Mon Espace Santé des usagers que j'accompagne, ni le consulter
- **Risque stratégique**
je risque de ne pas être prêt pour la mise en place de la réforme des Services Autonomie, sur le volet outils SI *

* Ci-dessous le lien vers le décret (obligation d'utiliser un DUI pour les services d'autonomie à domicile) :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047837913>

Les services et référentiels socles



Faciliter l'authentification des professionnels pour accéder aux différents services numériques (DUI, MSSanté, DMP...)



Communiquer de manière sécurisée avec les usagers et les professionnels amenés à intervenir dans la prise en charge



DUI



Sécuriser l'identification des usages, à partir d'une seule et même identité, partagée par tous les acteurs intervenant dans la prise en charge



Permettre le partage sécurisé d'informations entre l'usager et les professionnels de santé à travers le dépôt et la consultation de documents

Avec Mon Espace Santé, l'usager devient acteur dans son parcours de soins

Les services socles au service du parcours de l'utilisateur



Sécuriser l'accès aux différents services



Sécuriser l'identité du patient (« Bien identifié, bien accompagné »)



Consulter et accéder aux documents et informations des usagers



Communiquer avec les professionnels et les usagers de manière sécurisée



Permettre aux usagers de devenir davantage acteur de leurs parcours de santé



Tous les acteurs sont concernés

Établissements sanitaires, établissements sociaux et médico-sociaux, professionnels libéraux, laboratoires d'analyses médicales, pharmacies, imagerie

Les cibles d'usage



Instruction n° DNS/DGCS/CNSA/2024/15 du 1er février 2024 relative à la mise en œuvre de la phase de généralisation du programme ESMS numérique

Pour le DUI :

Indicateur	Valeur cible
Taux de dossiers actifs	90 %
Taux de dossiers actifs avec un projet personnalisé	90 %
Taux de dossiers actifs ayant au moins un événement dans l'agenda	90 %

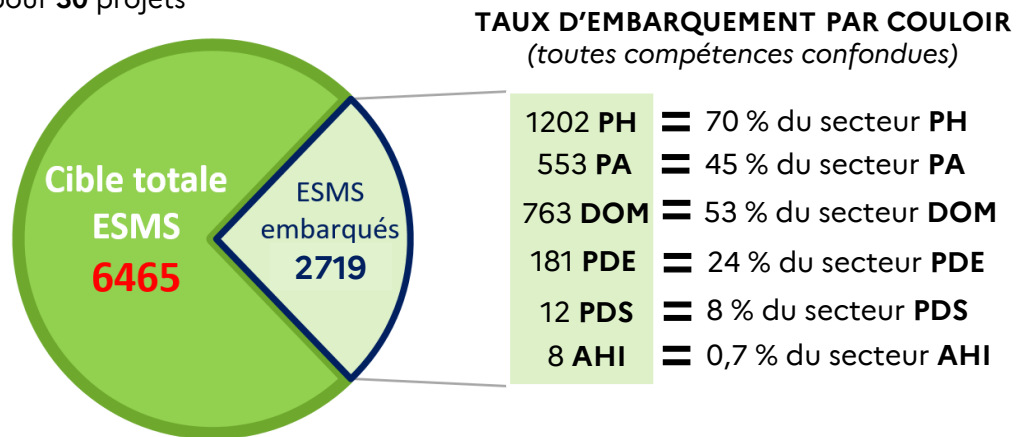
Pour les services socles :

Indicateur	Valeur cible
Taux d'utilisation de la MSSanté	70 %
Taux d'utilisation du DMP	70 %

● Appel à projets 2024

Etat d'avancement du programme

- 3 appels à projets : AAP 2021 (phase d'amorçage), AAP 2022 et AAP 2023 (phases de généralisation)
- 77 projets retenus pour une enveloppe budgétaire accordée de **31 613 890 €**
 - AAP 2021 : **12 969 438 €** pour **28** projets
 - AAP 2022 : **6 384 983 €** pour **19** projets
 - AAP 2023 : **12 259 469 €** pour **30** projets



Source : Extraction CNSA de janvier 2024 ; Fichier ASP du : 12 février ; Base FINESS actualisée le 22 janvier 2024

Éléments d'instruction 1/2



Instruction n° DNS/DGCS/CNSA/2024/15 du 1er février 2024 relative à la mise en œuvre de la phase de généralisation du programme ESMS numérique

❑ OBJECTIFS :

- Le « financement ESMS Numérique » a pour principal objectif de permettre aux maîtrises d'ouvrage des ESSMS de développer et **généraliser l'utilisation du numérique dans le secteur** au travers du déploiement du DUI et de son utilisation effective.

❑ CIBLE :

- Ouvert à tous les ESSMS mentionnés **article L.312-1** du Code de l'action sociale et des familles (CASF) ;
→ Catégories médico-sociales concernées : **PA / PH / DOM / PDE / PDS / AHI** ;
- Ouvert aux OG (ou regroupements d'OG « grappes ») d'**idéalement plus de 15 établissements** et moins de 49 établissements.

❑ FINANCEMENT :

- L'éligibilité des dépenses finançables est encadrée par le décret **FMIS** ;
- Enveloppe octroyée à la région IDF : **8 875 114 €** ;
- Versement des financements : **50% au démarrage** (« versement d'avance ») et **50% à l'atteinte des cibles d'usage** (« versement de Solde »).

❑ CALENDRIER :

- Les appels à projets **régionaux** seront ouverts du **15/01/2024** au **15/09/2024** à minuit ;
- Les projets **multirégionaux** déposés au niveau d'une ARS devront être déposés avant le **01/06/2024** à minuit.

❑ ACCOMPAGNEMENT REGIONAL :

- DIRNOV (ARS IDF) / SESAN / COLLECTIF SI MS IDF / Référents numérique DD**


Éléments d'instruction 2/2

☐ REFERENCEMENT SEGUR :

- Le référencement SEGUR **est obligatoire** pour choisir un logiciel de DUI pour les couloirs **MS1 (PA/PH/DOM)** et **MS2 (PDE/PDS)** :
✓ De fait, les porteurs de projets devront sélectionner une solution Sécur-compatible ;
- Pour le couloir **MS3 (AHI/PJM)** : il n'y a **pas d'obligation** d'acquérir un logiciel référencé Sécur. Le porteur de projet devra néanmoins s'assurer que le logiciel choisi lui permettra d'**atteindre les cibles d'usage** du programme.

☐ PERIMETRE :

- Projets concernant **idéalement 15 structures**

1 FINESS ET = 1 FINANCEMENT 

☐ A SAVOIR :

- Plus de nécessité de passer par une **phase de marché public** (marché spécifique), hormis pour les OG soumis au Code de la Commande Publique ;
- Des **ESSMS isolés** pourront rejoindre des regroupements déjà financés.

Subventions : grille forfaitaire

■ ESMS numérique

■ SONS

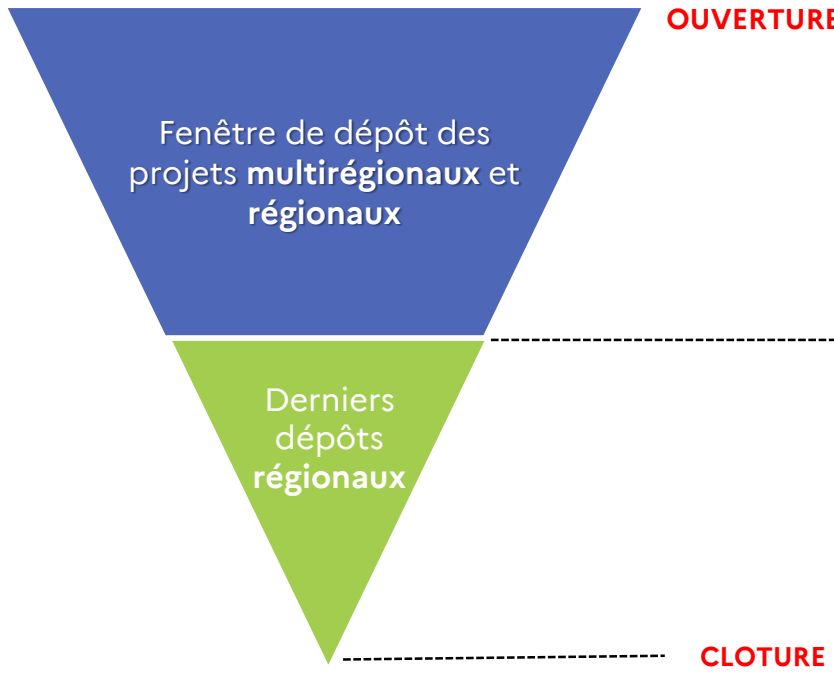
Situation	Financement pour le développement des usages	Financement pour l'équipement
ESSMS changeant de version d'une solution DUI	5 k€ par ESSMS jusqu'au 49 ^{ème} ESSMS	Dispositif SONS
	2 k€ par ESSMS à partir du 50 ^{ème} ESSMS	Dispositif SONS
ESSMS faisant l'acquisition d'une solution DUI	7 k€ par ESSMS jusqu'au 49 ^{ème} ESSMS	14 k€ par ESSMS jusqu'au 49 ^{ème} ESSMS
	2 k€ par ESSMS à partir du 50 ^{ème} ESSMS	3 k€ par ESSMS à partir du 50 ^{ème} ESSMS

* **Financements spécifiques pour les OG de petite taille (< 15 ESSMS) :**

- Financement pour l'**équipement matériel** : **10 k€** maximum par ESSMS (justificatifs à l'appui) ;
- Financement pour des **prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage** et/ou au recrutement d'un chef de projet interne : **100 k€** maximum par projet pour le pilotage du projet.

Fenêtres de candidature

Organismes Gestionnaires



Accompagnement régional



Comité de sélection n°1

Projet multirégionaux + projets régionaux matures pouvant démarrer dès l'été



Accompagnement réalisable pour les projets 100 % franciliens uniquement



Analyse des candidatures retravaillées

Examen des réponses apportées ou non aux réserves exprimées par le comité de sélection

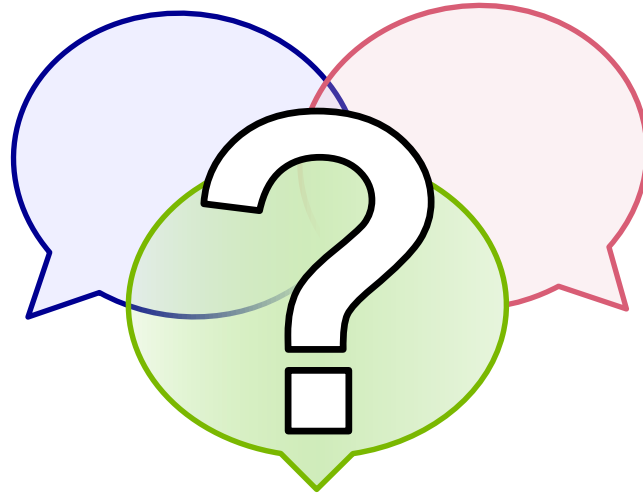


Comité de sélection n°2

Projets régionaux déposés en fenêtre 2

Temps Questions - Réponses 1/2

??



??

● Accompagnement dans votre démarche de candidature

Accompagnement régional



ars-idf-si-esms@ars.sante.fr



siesms@sesan.fr



idf-collectif-si@uriopss-idf.fr

- **Pilotage régional du programme ESMS Numérique**
- Organisation et gestion des **appels à projets régionaux**
- Analyse et sélection des projets soumis
- **Accompagnement et suivi**, dans les différentes phases du projet, des organismes gestionnaires retenus
- **Communication** autour du programme et du Ségur du numérique
- Expertise dans le **déploiement du DUI** et des **services socles** (nationaux, régionaux).
- Appuis à la **candidature des porteurs** lors des AAP
- Appui à l'ARS Île-de-France dans l'**accompagnement** et le **suivi** des projets retenus
- Communication et **contenus pédagogiques** (Services socles, Ségur du Numérique)
- Expertise en **sécurité des systèmes d'information**
- **Représentation** du secteur
- **Information et animation de réseau**
- **Soutien** à la **coopération** des organismes gestionnaires et au partage de bonnes pratiques
- **Appui à la mutualisation des petits organismes gestionnaires**

- Des questions sur le financement ?
Contactez l'ARS
- Des questions sur la constitution du dossier de candidature ?
Contactez le Collectif SI ESMS et SESAN
- Des questions sur le déploiement du DUI et les outils socles ?
Contactez le SESAN et l'ARS



Transmettez vos demandes de regroupement

en précisant quelques éléments :

- ✓ Activités déployées et publics accompagnés
- ✓ Sur quels aspects des AAP souhaiteriez-vous répondre ?
 - Installation de DUI
 - Mise en conformité (dans ce cas quel est votre éditeur actuel ?)

Focus sur la mutualisation

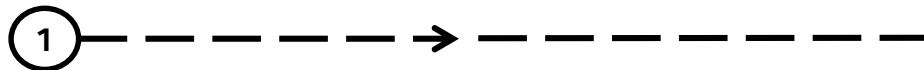


Un **calendrier serré** : la constitution de grappes n'est qu'une étape dans la structuration de votre projet.

- ❑ Le collectif SI vous accompagne pour **constituer une grappe** :
 - Un échange téléphonique pour préciser vos besoins et faciliter la mise en lien ;
 - Un accompagnement dans la structuration de la coopération : besoin commun, désigner un pilote, définir les mutualisations (DSI, formations, DPO ...)

- ❑ Le collectif SI vous aide à **préparer votre candidature** :
 - Une aide à la construction de votre réponse à l'appel à projet :
 - Composer votre équipe projet ;
 - Connaître votre SI : autodiagnostic ANAP, feuille de route ;
 - Définir votre planning et établir votre budget.

Comment candidater ? 1/2



Site Web ARS IDF



Ouverture de l'appel à projets 2024 ESMS numérique | Agence régionale de santé Ile-de-France (sante.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Agir pour la santé en Île-de-France

Etablissements & professionnels Acteurs Handicap & Grand Âge Santé Publique Politique régionale

Accueil > Ouverture de l'AAAP 2024 ESMS numérique

Appel à projets / candidatures / manifestation d'intérêt

Ouverture de l'appel à projets 2024 ESMS numérique

Médico-social | 12 février 2024

En cours

Facebook Authoriser LinkedIn Authoriser Twitter Authoriser Email

Conditions de candidature

La personne morale gestionnaire qui sollicite une aide à l'investissement numérique doit déposer sa demande directement dans l'outil PAI numérique de la CNSA. Pour ce faire, elle dispose de formulaires dématérialisés. Déposez votre candidature sur le télé service accessible ci-dessous :

[Je dépose ma candidature](#)

Comment candidater ? 1/2

2

Outil PAI numérique « GALIS »

Espace Usagers (cnsa.fr)

Création d'un compte sur
l'ESPACE USAGERS



🔍 Récupérer mes informations de connexion

👤 Créer un compte



Connexion sur l'ESPACE PERSONNEL

Bienvenue

Connectez-vous à votre espace personnel.

🔒 Connexion

Tous les champs sont obligatoires

👤 |identifiant ou adresse électronique

🔍 Mot de passe

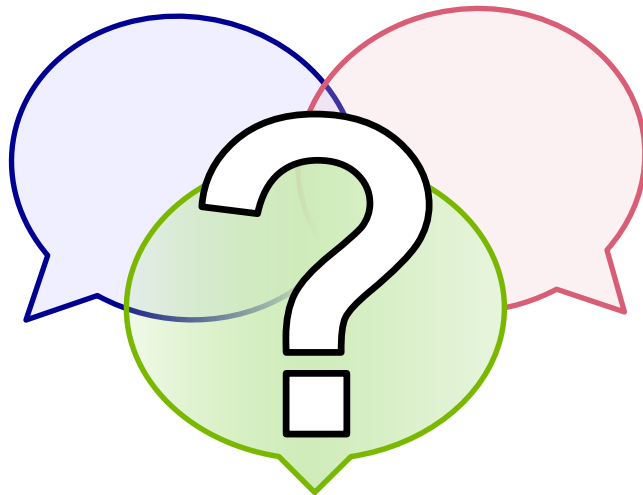
Mot de passe ou identifiant oublié ?

Se connecter ➡

Vous n'avez pas encore de compte ? [Créez-en un.](#)

Temps Questions - Réponses 2/2

??



??

● Prochaines étapes

Prochains webinaires régionaux

THEME

AAP 2024
Séjour du Numérique
Social et Médico-Social

Cyber sécurité

DATE

12/03/2024
11h – 13h

05/04/2024
11h30 – 13h

WEBINAIRE

WEBINAIRE

ANIMATION

